



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction Régionale de l'Alimentation,
De l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

**Arrêté du 17 octobre 2016 relatif à la composition d'un jury d'examen du certificat
de spécialisation option «Restauration collective» pour la session 2017**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII.
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Vu l'arrêté du 01/10/1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole.
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.
- Vu la décision du 01/10/2012 portant délégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.

Arrête

Article 1 : Le jury du CS *Restauration collective* est composé comme suit :

Président : - Annie HERVE-MADEC – CFPPA Rouillon

Formateurs : - John HERAL – LAP Evron
- Laurence GUILLAUME – CFPPA Segré

Professionnels : - Titulaire : Pierre PARQUIC – Rest'automne – 1 rue Victor Hugo – 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Titulaire : Pierre MADIOT – CHU Angers – Service Unité de production culinaire – 4 rue Larrey – 49100 ANGERS
- Suppléant : Pascal POUVREAU – Résidence Bon Accueil – Rue de l'église – 44650 TOUVOIS

Article 2 : Le jury est désigné pour la session 2016/2017 mise en œuvre par le centre CFA Jules Rieffel, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 17 octobre 2016

P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



François CHAVENON-VERLHAC